

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 833

présenté par

Mme Levavasseur, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Gilletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plusieurs années maintenant, les Français ont des difficultés à trouver un médecin, ne serait-ce que pour une simple consultation. Malgré les mesures prises par les divers gouvernements successifs, notamment le dernier en date, ce phénomène s'amplifie plus que jamais. Ce ne sont plus seulement les médecins spécialisés qui font défaut dans nos villes et villages, il est à présent quasiment impossible d'obtenir un rendez-vous auprès d'un généraliste. L'objectif annoncé dans la Stratégie « ma santé 2022, un engagement collectif », lancée en 2018 et concrétisée en 2019 par l'adoption de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, de garantir, notamment, à chaque Français la possibilité d'avoir un médecin traitant et d'obtenir un rendez-vous tous les jours de la semaine n'a jamais été aussi loin d'être atteint.

Dans un rapport d'information en provenance du Sénat, en date du 22 mars 2022, il est constaté que 30% de la population française vit dans un désert médical et 1,6 millions de nos concitoyens

renoncent chaque année à des soins médicaux. Même sur les applications de prise de rendez-vous en ligne, censés faciliter la prise de rendez-vous avec des professionnels de santé, il est rapidement fait mention que le praticien réserve ses créneaux aux patients déjà suivis. La difficulté pour se faire consulter n'a jamais été aussi grande, peu importe que l'on soit en zone rurale ou en zone urbaine. Cela touche tous les territoires, même proches de Paris.

Or, cet article exclura de la prise en charge les arrêts de travail qui auront été obtenus par téléconsultation, si cela n'a pas été prescrit par un médecin traitant ou un médecin ayant déjà suivi le patient. Sauf qu'aujourd'hui, force est de constater qu'il est extrêmement difficile de trouver un médecin qui accepte de prendre en charge un patient jamais suivi. Le gouvernement met en avant que la plupart des arrêts de travail prescrits en téléconsultation concerne des patients qui ont un médecin traitant, mais c'est peut-être parce que beaucoup n'ont pas accès à leur médecin traitant, suite à un déménagement ou une impossibilité de prendre rendez-vous, qu'ils se détournent de ces derniers. D'autant que les médecins sont sur-sollicités, il faut plusieurs jours de délai entre la prise de contact et le rendez-vous avec un médecin généraliste. Délai qui, par ailleurs, est incompatible avec l'obtention d'un arrêt de travail, qui doit être délivré le jour même. Il y a donc un non-sujet.

Cet article aura simplement pour conséquence d'accentuer la difficulté d'accès aux soins. Il serait plus judicieux d'accroître le contrôle sur les médecins qui délivrent à tour de bras des arrêts de travail.